



DECLARATION LIMINAIRE CAPL N°2 DU 13 SEPTEMBRE 2021
Recours sur l'entretien d'évaluation professionnelle

La Direction Générale a informé les organisations syndicales représentatives de l'ouverture d'un **cycle de négociations sur la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents.**

Le 1^{er} rendez-vous était initialement prévu le 13 septembre 2021. En réaction à la précipitation de la DG en terme calendaire et non inscrit dans le cadre de l'agenda social de la fin de l'année, l'intersyndicale a demandé un report du 1^{er} rendez-vous.

Il est plus que temps que l'engagement et le professionnalisme de nos collègues soient enfin reconnus. Solidaires Finances Publiques 62 a, depuis le 1^{er} confinement, rappelé que les agentes et agents de la DGFIP ont continué à être au service du public et efficace dans la réalisation des missions, malgré les restructurations dues au NRP. **2020 a été une année particulièrement difficile pour tous·tes les agent·es, quel que soit leur grade.**

La seule récompense accordée à quelques-un·es d'entre nous a été une prime octroyée à quelques bénéficiaires, créant la discorde alors que le gouvernement qui l'a mise en place appelait tous·tes les citoyen·nes à la solidarité nationale.

Solidaires Finances Publiques a donc rappelé que la moindre des choses était de glisser un remerciement lors de l'entretien individuel professionnel matérialisé par une phrase dans le compte-rendu d'évaluation.

S'agissant de cette CAPL, Solidaires Finances Publiques n'a eu de cesse de dénoncer l'entretien professionnel instauré par le décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 et ce depuis sa mise en place. Il est nécessaire de rappeler que l'évaluation individuelle n'entre pas dans les valeurs du service public : un dispositif de nature contractuelle est par définition contraire à la neutralité à laquelle sont astreints les fonctionnaires, contraire à l'égalité des citoyen·nes devant l'application de la législation et à un déroulement statutaire des actes de gestion. Pour autant, le gouvernement, à travers sa transformation de la Fonction publique, veut faire de l'évaluation professionnelle la pierre angulaire de la carrière des agent·es. Elle déterminera la rémunération, les promotions mais aussi la mobilité. La mise en place des lignes directrices de gestion renforce le poids de l'évaluation professionnelle.

A titre d'exemple, le durcissement des conditions de promotion par tableau d'avancement en accroissant le niveau d'exigence du tableau synoptique pour être promu·e. L'entretien, un dialogue tronqué :

- dès lors que ni l'évaluateur ni l'évalué·e ne dispose d'une quelconque autonomie sur les charges et les moyens, la fixation d'objectifs se réduit à des considérations secondaires au cœur des métiers et l'évaluation des résultats à des données subjectives,
- quand parle-t-on du travail réel, de l'organisation du travail, des questions concrètes ?

Certainement pas dans le cadre de l'évaluation individuelle. Les appréciations subjectives qui exacerbent les questions comportementales, le profil croix qui devient l'arme absolue de la pression managériale, c'est plus que jamais l'arbitraire qui trouve sa place dans l'évaluation individuelle. Solidaires Finances Publiques exige un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des

La force de tous·tes les agent·es de la DGFIP

missions dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en termes de gestion des ressources.

Solidaires Finances Publiques revendique :
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :
- son refus de toute forme de contractualisation des fonctions,
- son attachement à ce que les agent·es aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière,
- une linéarité de carrière sans obstacles.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agentes et aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle. Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences de ceux·elles-ci. Par ailleurs, les restructurations et réorganisations de services subies par les personnels ne doivent pas conduire à une régression de leur évaluation professionnelle qui de fait impacterait leur déroulé de carrière.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agentes et aux agents. Il est davantage utilisé comme un levier dissuasif par rapport à une saisine de la CAPL que comme un outil d'amélioration du dialogue professionnel. Pour nous, il ne peut pas constituer un recours de premier niveau. Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique. Ce système est lourd et chronophage, ne renforce nullement les droits des agent·es. Les élu·es de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence et réaffirment que tous·tes les agent·es, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traité·es à l'identique.

Solidaires Finances Publiques attend de cette CAP un examen attentif des situations évoquées.

La suppression du recours national en tant qu'instance de dialogue social laisse une trop grande latitude aux directeur·rices locaux. C'est pourquoi Solidaires Finances Publiques ne s'interdira pas, dans certaines situations, d'interpeller la Direction Générale si la décision prise au niveau local entraîne des conséquences graves sur la santé physique et psychologique des agent·es.

Au niveau local, Solidaires Finances Publiques 62 a donc rappelé que la moindre des choses était de glisser un remerciement lors de l'entretien individuel professionnel matérialisé par une phrase dans le compte-rendu d'évaluation.

M. Girault nous avait assuré que les notateur·rices seraient sensibilisé·es sur le sujet .

Nous avons pu constater que tous les compte-rendus ne reflétaient pas les efforts de chacun·e mais qu'au contraire certain·es notateur·rices ont su rappeler que si les agent·es ont du faire face à de

La force de tous·tes les agent·es de la DGFIP

nouvelles missions, certaines étaient mises de côté parce que hors PCA, et que la charge de travail restait stable.

On ne ressent pas vraiment la gratitude dans ce genre de remarque.

Pour conclure, les évènements qui se déroulent encore aujourd'hui, liés à la Covid-19, ne devront pas avoir d'impact sur les évaluations de l'année 2022. En effet, les résultats des objectifs assignés pour l'année 2021 devront être nuancés et tenir compte des conditions dégradées d'exercice des missions (ASA, télétravail, prise en charge de missions supplémentaires ...).

Solidaires Finances Publiques 62 accompagnera toutes et tous les collègues souhaitant faire un recours

Nadège BOTTE

élue titulaire

Catherine VERDAUX

experte

